



SECTION IRSN



CGT IRSN



Fontenay aux Roses, le 9 novembre 2010

Indépendance de l'expertise de sûreté nucléaire en danger ! Pétition du personnel de l'IRSN

Nous, personnels de l'IRSN, estimons que la redevance envisagée pour le financement de certaines missions de notre Institut, remettant en cause l'indépendance de notre expertise vis-à-vis des exploitants nucléaires, ne devrait pas voir le jour. Nous estimons de plus qu'une décision de cette importance, allant à l'encontre de l'esprit de la loi 2001-398 du 9 mai 2001 et de la loi TSN de 2006, ne devrait pas se prendre par décret et arrêté mais être soumise à la représentation démocratique du pays. Nous demandons enfin, et corollairement, que la subvention de l'Etat à l'IRSN ne soit pas diminuée de façon drastique en 2011 mais au contraire augmentée. En effet, dans un contexte de relance du nucléaire (avec notamment la construction de l'EPR à Flamanville) qui s'accompagne aussi du souhait d'EDF de prolonger la durée de vie des centrales existantes au-delà de 40 ans, notre institut est et sera de plus en plus sollicité.

NOM, prénom	Direction, service	signature

--	--	--